

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 18 mars 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 12 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-26

Objet : Compte de gestion 2023

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (31)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEI, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, JOURNAUX,
LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA
COSTA, PY, VASCONCELOS, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, NANTHAVONG (supplée Mme MEGRET),
POTIER, TORDJMAN,
MM. BATTAGLIA, KOURDIAN (supplée M. SECNAZI), MAURAY, LAGIER,
TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. GAUBOUR), FAUVIN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS).

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. DIARRA, (Pouvoir à Mme CAUMONT).

Etaient absents excusés : (19)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, LEROUX,
MALLARD, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZINAQUI.

CA PLAINE VALLEE

Mme SCALZOLARO
M. GOMES.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

Etaient absents : (0)

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical débat et arrête le compte de gestion du receveur du Sigidurs. Ce compte de gestion doit être en tout point conforme au compte administratif.

L'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023 retracé dans le compte de gestion se présente comme suit :

2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	13 185 413,55	76 071 701,68	90 528 367,58
Titres de recette émis	11 420 628,22	64 238 084,84	68 788 783,04
Réduction de titres	-	3 096 477,63	3 831 604,33
Recettes nettes	11 420 628,22	61 141 607,21	64 957 178,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	13 760 548,82	79 771 701,68	90 528 367,58
Mandats émis	7 280 168,91	71 577 682,92	63 501 379,49
Annulations de mandats		813 543,26	1 264 636,52
Dépenses nettes	7 280 168,91	70 764 139,66	62 236 742,97

RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent / Déficit	4 140 459,31	- 9 622 532,45	- 5 482 073,14

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

2023	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	3 577 286,44		563 172,87	4 140 459,31
Fonctionnement	18 121 839,66	4 000 000,00	-9 622 532,45	4 499 307,21
TOTAL	21 699 126,10	4 000 000,00	-5 482 073,14	8 639 766,52

Ces résultats ne comprennent pas les restes à réaliser. Ils sont strictement conformes à ceux du compte administratif.

Vis

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion de l'année 2023 de Monsieur le Trésorier principal de Sarcelles avec le compte administratif du Sigidurs de la même année.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Daniel MELLA,
Secrétaire de séance



Acte exécutoire le 27/03/2024 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 27/03/2024)